

# **COMMUNE DE VERTAIZON**

## Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

( D.I.C.R.I.M. )

Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 et Décret du 11 octobre 1990

Document établi le 9 janvier 2007

# PREAMBULE

Ce document d'informations communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de VERTAIZON.

Le présent document s'appuyant sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M) approuvé par le Préfet du Puy-de-Dôme le 13 juin 2005 et le Porter A Connaissance transmis par la Préfecture du Puy-de-Dôme à la commune de VERTAIZON le 29 juin 2006, réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la commune de VERTAIZON.

Il ressort de ces différents documents que notre commune est concernée par les risques naturels et technologiques suivants :

## **RISQUES NATURELS**

- **INONDATION**
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- **SEISME**

## **RISQUES TECHNOLOGIQUES**

- **RUPTURE DE BARRAGE**
- **TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

Ces risques, même s'ils sont liés à un phénomène exceptionnel, ne doivent pas nous faire oublier que le risque zéro n'existe pas.

Ce document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire Vertaizonnais et sur la conduite à tenir en cas d'accident car tout citoyen a un droit naturel à être informé sur les risques majeurs auxquels il est soumis et sur les mesures de sauvegarde mises en œuvre par la commune.

Le Maire

Robert BARNOLA

## **TEXTES DE LOI**

**Article L.125-2** du Code de l'Environnement

**Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** relatif à l'exercice du droit de l'information sur les risques majeurs, modifié par les décrets n° 91-461 du 14 mai 1991, n° 95-1089 du 5 octobre 1995 et n° 2547 du 16 juin 2000.

**Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993** sur la protection et la mise en valeur des paysages.

**Décret n° 94-614 du 13 juillet 1994** relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de campings ou de stationnements de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.

**Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000** relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

**Loi n° 2002-276 du 27 février 2002** relative à la démocratie de proximité et notamment son article 159.

**Arrêté du 27 mai 2003** relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public. Arrêté qui abroge l'arrêté du 28 août 1992.

**Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

**Décret n° 2004-554 du 9 juin 2004** relatif à la prévention du risque d'effondrement de cavités souterraines et de marnières et modifiant le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.

**Loi n° 2004-811 du 13 août 2004** de modernisation de la sécurité civile.

**Décret n° 2005-134 du 15 février 2005** relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques.

**Circulaire du 20 juin 2005** relative à l'exercice du droit à l'information sur les risques naturels.

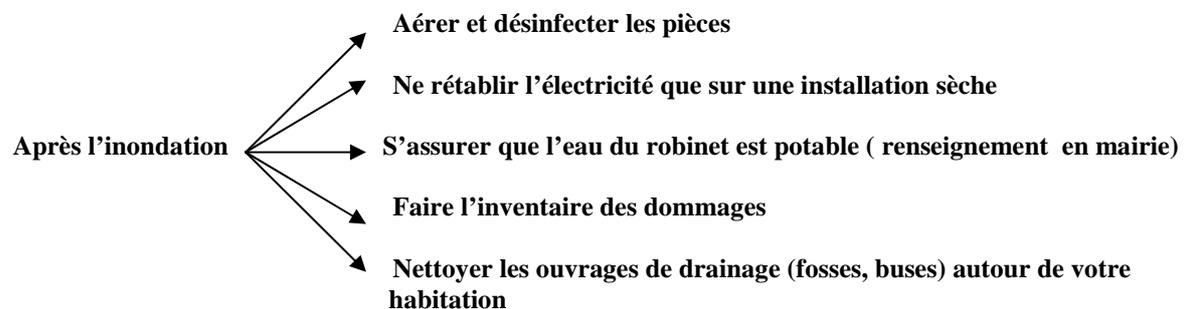
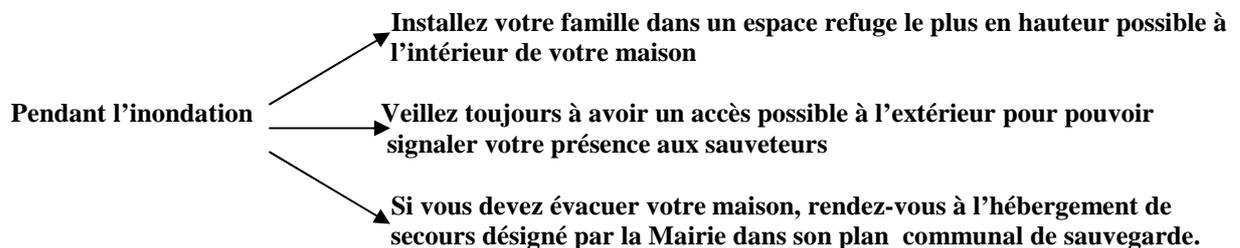
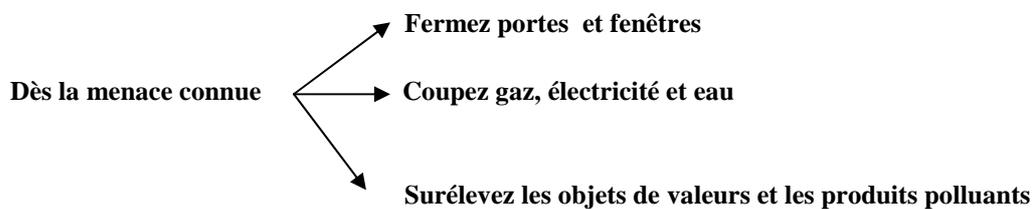
# INONDATION

Le risque inondation sur la commune de VERTAIZON est lié aux crues de l'Allier. Il s'agit d'inondations de plaine dont l'intensité d'aléa est forte.

## Historique des principaux évènements :

Date	Type de crue
Novembre 1790	Crue historique la plus importante
Mai 1856	Crue majeure du XIX <sup>ème</sup> siècle
Septembre 1866	Crue de référence
Septembre 1875	Crue majeure du XIX <sup>ème</sup> siècle
Octobre 1943	Crue majeure du XX <sup>ème</sup> siècle
Décembre 1973	Crue décennale
Décembre 2003	Crue trentennale

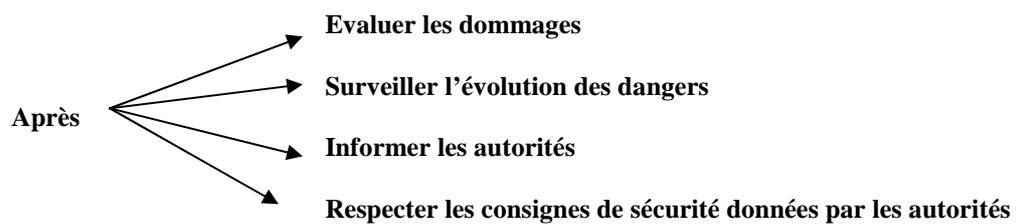
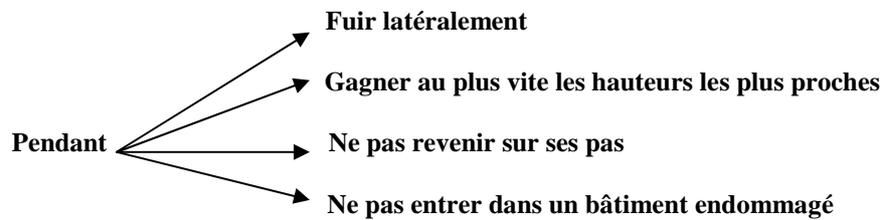
## Ce qu'il faut faire :



## **MOUVEMENT DE TERRAIN**

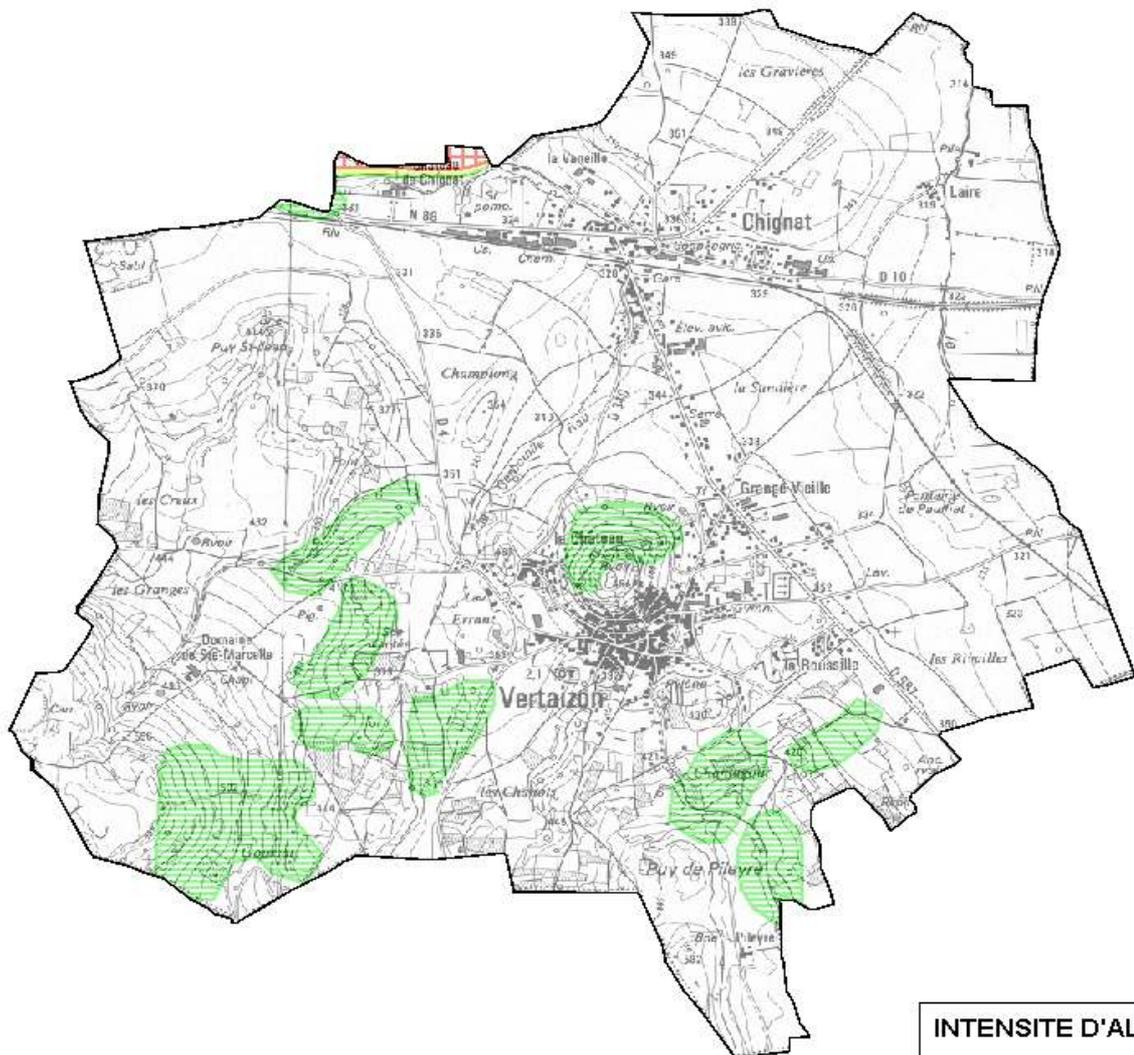
La commune de VERTAIZON est soumise au risque mouvement de terrain.  
L'intensité d'aléa est faible.

### **Ce qu'il faut faire :**



# CARTE ALEAS NATURELS

## Vertaizon



échelle : 1 / 25 000e

réalisée par SFRM (décembre 2005)

### INTENSITE D'ALEA

#### Inondation de plaine

Crue de référence,  
Allier, 1866

- faible
- moyen
- fort

#### Mouvement de terrain

- très faible
- faible
- moyen
- fort

## **SEISME**

D'après le décret du 14 mai 1991, la commune de VERTAIZON se situe dans une zone de sismicité 1b d'intensité faible (légers dommages). Attention, en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.

### **Ce qu'il faut faire :**

**Pendant**

- Sortir si vous êtes au rez-de-chaussée tout près d'un espace bien dégagé  
Si non, vous réfugier sous une table
- Vous éloigner des fenêtres, des baies vitrées et des balcons.

**Après**

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Evacuer les bâtiments
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux

## **RUPTURE DE BARRAGE**

La commune de VERTAIZON est soumise au risque de rupture du barrage de NAUSSAC situé en HAUTE-LOIRE.

L'intensité d'aléa sur la commune est forte.

### **Ce qu'il faut faire**

**Appliquez les même consignes qu'en cas d'inondation**

## **TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

L'aléa TMD (Transport de Matières Dangereuses) sur la commune de VERTAIZON concerne principalement le fret ferroviaire et les canalisations de gaz à haute pression.

L'intensité d'aléa TMD sur la commune est faible.

### **Ce qu'il faut faire**

**Pendant**

→ **Evitez de vous déplacer, n'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité**

→ **Ni flamme-ni cigarette**

→ **Enfermez-vous dans un bâtiment en dur**

→ **Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations**

